



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires des Vosges

ARRIVÉ le

18 SEP. 2023

MAIRIE DE GOLBEY

Epinal, le - 5 SEP. 2023

Mme Coralie RULQUIN

Référente urbanisme

03 29 69 12 82

coralie.rulquin@vosges.gouv.fr

ddt-seaf-mpcc@vosges.gouv.fr

Monsieur le Maire

M. Roger ALEMANI

2, Rue de l'Hotel de Ville

88190 GOLBEY

Monsieur le Maire,

Par courriel du 13 juillet 2023, vous avez saisi la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) afin qu'elle émette un avis sur la révision du Plan local d'urbanisme de votre commune.

Aussi, j'ai l'honneur de vous informer que votre projet sera à l'ordre du jour de la prochaine commission le :

**mardi 19 septembre 2023 à partir de 9 h30
à la Préfecture - salle FOCH.**

Les documents de présentation de votre projet ont été transmis aux membres de la commission pour qu'ils en prennent connaissance.

Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de venir le leur présenter (éléments uniquement sur les projets consommateurs d'espaces agricoles, naturels ou forestiers).

Je vous saurais gré de bien vouloir m'indiquer votre présence éventuelle par mail (coralie.rulquin@vosges.gouv.fr et ddt-seaf-mpcc@vosges.gouv.fr).

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma meilleure considération.

Pour la préfète et par délégation
le directeur départemental adjoint
des territoires,

Grégory BOINEL



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction départementale
des territoires des Vosges**

Epinal, le **26 SEP. 2023**

Mme Coralie RULQUIN
Référente urbanisme
03 29 69 12 82
coralie.rulquin@vosges.gouv.fr
ddt-seaf-mpcc@vosges.gouv.fr

Monsieur le Maire
M. Roger ALEMANI
2, Rue de l'Hotel de Ville
88190 GOLBEY

Monsieur le Maire,

Par courriel du 13 juillet 2023, vous avez saisi la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) afin qu'elle émette un avis sur la révision du Plan local d'urbanisme de votre commune.

Ce dossier a été présenté lors de la réunion de la CDPENAF du 19 septembre dernier.

Après examen, les membres de la commission ont rendu un avis favorable sous réserve de la prise en compte des remarques suivantes :

- tous les espaces boisés (forêts communales ou privées) doivent être classés en Nf en tenant compte de la limite de la lisière actuelle de la forêt,
- toutes les nouvelles constructions doivent respecter une distance de recul de 30 m de la lisière de la forêt.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma meilleure considération.

Pour la préfète et par délégation
le directeur départemental adjoint
des territoires,


Grégory BOINEL